

Communiqué de presse Vendredi 12 juillet 2019

Paris Centre : des ambitions pour le devenir des bâtiments libérés

En mars 2020, les quatre premiers arrondissements de la capitale seront regroupés au sein de « Paris Centre ». Cette transformation s'inscrit dans le cadre de la réforme du statut de Paris, votée en février 2017. Les mairies du 2e et du 4e pourraient accueillir une Maison des Solidarités et l'Académie du Climat.

La loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain du 28 février 2017 prévoit notamment le regroupement du 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements de Paris dès le lendemain du second tour des élections municipales de 2020. Pour préparer la construction de ce regroupement, la Maire de Paris a choisi dès 2017 d'associer les conseillers d'arrondissement, conseillers de quartier ainsi que l'ensemble des habitants, à la définition des modalités de cette transformation et à l'usage futur des bâtiments libérés.

La Maire de Paris a salué l'important travail de concertation et la qualité des propositions et des demandes qui ont émergé au cours de cette concertation en matière, notamment, de démocratie citoyenne, de solidarité, de culture et de sport.

La Maire de Paris a donc annoncé que le bâtiment de la Mairie du 4° arrondissement pourrait accueillir une Académie du Climat. Ce lieu permettra de développer, d'encourager et de faciliter l'engagement citoyen en accompagnant, par exemple, les volontaires de Paris et en encourageant toutes les pratiques contribuant à favoriser l'engagement citoyen et la démocratie de proximité, notamment chez les jeunes et les adolescents.

L'actuelle Mairie du 2e arrondissement aurait vocation à permettre le regroupement des services sociaux des quatre arrondissements du Centre, en favorisant la création de services complémentaires innovants pour les Parisiens autour de la solidarité.

S'agissant de la Mairie du 1er arrondissement, dont la richesse patrimoniale est unique, plusieurs orientations seront envisagées pour répondre aux attentes exprimées pour le développement de projets dans les domaines culturel et sportif.

« Une chose est sûre : ces bâtiments libérés doivent être l'occasion de renforcer l'offre de service public pour les Parisiennes et les Parisiens. Ils doivent leur offrir des services plus innovants et adaptés à leurs attentes. Les mois prochains seront l'occasion de permettre à chacun de préciser ses projets » s'est réjouie la Maire de Paris, Anne Hidalgo.

Contact presse – Antoine Demière – 01 42 76 49 61 – <u>presse@paris.fr</u>

Contact presse: Antoine Demière – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr